

Jeudi 8 Février 2018

Hôtel les Oliviers Palaces, Sfax



Institut Arabe des Chefs d'Entreprises

Note conceptuelle

La gravité des crises de tout genre, politique, financière, sociale et économique traversées par la Tunisie post révolution revitalise les débats sur les politiques publiques en matière d'investissement. Certes, les pouvoirs publics ne sont pas restés inactifs. Le mouvement de « réforme » du cadre juridique des investissements a été largement entamé par les pouvoirs publics dans l'espoir d'assainir le climat des investissements et de faire de la Tunisie une cible des investisseurs nationaux et étrangers : une nouvelle loi sur la concurrence et les prix, une nouvelle loi sur le partenariat public-privé, une nouvelle loi sur les procédures collectives, une nouvelle loi sur les banques et les établissements financiers, une nouvelle loi sur les investissements, une nouvelle loi sur les avantages fiscaux. Une conférence internationale « Tunisia 2020 » a été organisée en marge de ces réformes dans une cacophonie médiatique où des promesses mirobolantes tenant des espoirs de décollage économique sont conjuguées avec des critiques virulentes de ce « téléthon d'investissement ».

Le renouveau du cadre législatif et réglementaire régissant l'investissement notamment suite à l'adoption de la loi n° 71 du 30 septembre 2016 et ses décrets d'application se veut ambitieux en se fixant de nouveaux objectifs orientés vers les investissements à forte valeur ajoutée et à forte employabilité d'une part, et en portant un souffle supplémentaire de libéralisme suite aux promesses de suppression de nombreuses autorisations administratives et au renforcement des garanties dédiées aux investisseurs nationaux et étrangers. De même, la nouvelle loi n° 8 du 14 février 2017 relative à la révision du régime des avantages fiscaux semble être le résultat d'un compromis, tant recherché, entre l'incontournable objectif d'incitation fiscale aux investissements et la nécessité de « rationaliser » les avantages fiscaux qui, d'un côté, se traduisent par un sacrifice financier parfois démesuré dans une circonstance de crise des finances de l'Etat et souvent aggravé par les moins-values de recettes dues au démantèlement tarifaire imposé par la mondialisation et, d'un autre côté, sont accusés d'être à l'origine d'une

concurrence fiscale dite « dommageable » et rigoureusement surveillée, notamment par l'OCDE.

Ces diverses actions des autorités publiques, combien prometteuses, sont cependant hypothéquées par de nombreuses contraintes endogènes et exogènes. L'instabilité politique, même si elle est moins grave aujourd'hui, a entretenu des doutes sur la capacité de la Tunisie de réussir sa transition démocratique, condition *sine qua none* d'attractivité des investissements. L'instabilité sociale liée essentiellement à l'impatience des tunisiens, face aux problèmes du sous-développement régional et de l'augmentation du taux de chômage notamment des diplômés avorte, sinon gèle les investissements dans ces régions. Le déséquilibre flagrant des finances de l'Etat dû à l'aggravation du déficit budgétaire et du taux d'endettement public d'un côté et à la modicité du budget alloué aux dépenses de développement par rapport à celui alloué aux dépenses de fonctionnement d'un autre côté, empêche l'Etat de jouer son rôle d'initiateur des investisseurs privés. Le concours de ces circonstances a amené les instances financières internationales, essentiels bailleurs de fonds pour une Tunisie peu crédible et dont la notation souveraine est constamment revue à la baisse, à devenir moins généreuses et plus rigoureuses dans le financement de l'économie tunisienne. C'est dire que même si l'on dispose de la meilleure législation d'investissement au monde, la loi ne peut, à elle seule, rendre notre économie florissante et générer la paix sociale.

C'est dans ce cadre que le Centre Tunisien de Fiscalité de l'Entreprise relevant de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, section régionale de Sfax, organisera le Jeudi 8 Février 2018 à l'Hôtel les Oliviers Palace Sfax, son cinquième forum de fiscalité, qui portera sur : « **Investir en temps de crise : quelles incitations ?** ».

Ce forum comportera deux panels :

Le premier panel, qui sera inauguré par la présentation d'une étude portant sur « Les incitations financières et fiscales à l'investissement : Quoi de neuf ? », traitera du « renouveau du cadre juridique de l'incitation à l'investissement ». Ce panel tentera de répondre à de nombreuses interrogations : pourquoi a-t-on dissocié entre la législation sur l'investissement et la législation sur les avantages fiscaux ? Pourquoi a-t-on réduit les incitations fiscales ? Est-il économiquement et financièrement plus judicieux de compenser la réduction des incitations fiscales par une générosité au niveau des incitations financières ? La générosité des primes liées à l'investissement ne contraste-t-elle pas avec la crise des finances publiques ? Quelles sont les conditions d'octroi de ces primes ? A-t-on simplifié les procédures à suivre pour l'octroi de ces primes ?

Le deuxième panel, qui sera inauguré par la présentation d'une étude portant sur « Etat des lieux et perspectives », traitera des « défis de l'investissement en temps de crise ». Ce panel débattrà du climat de l'investissement en Tunisie : les avantages fiscaux et financiers sont-ils à eux seuls suffisants pour inciter à l'investissement ? Quels sont les secteurs d'activités économiques jugés prioritaires en temps de crise ? Quelle politique publique adoptée pour un développement régional équilibré à même d'instaurer une paix sociale jusque-là perdue ?